

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 1 de 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

Numéro de l'article: 86396004 - GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Graisse de lubrification.  
Uniquement pour usages industriels

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: August Rueggeberg GmbH & Co. KG  
PFERD-Werkzeuge

Rue/B.P.: Hauptstraße 13

Place, Lieu: 51709 Marienheide

WWW: www.pferd.com

E-mail: info@pferd.com

Téléphone: +49 (0)2264-9-0

Télécopie: +49 (0)2264-9-400

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0) 2264-9-0

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Allemagne: 0800-181-5313**

**Autriche: 0800-802278**

**France: 0805-089352**

**Italie: 800-794-834**

**Bulgarie: 359-32571722**

**Pologne: +48-223073296**

**Suède: 020-889-215**

**Grèce: 30-2111981153**

**Portugal: 800 250 250 Autres pays de l'EU: 1-813-248-0585**

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 2 de 12

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence: P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Marquage spécial

EUH208 Contient 4-éthyl-2-(8-heptadécényl)-2-oxazoline-4-méthanol. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Pétrole

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119480472-38-xxxx N°CE 265-166-0 CAS 64742-62-7	Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	90 - 95 %	non classé
REACH 01-0000017717-62-xxxx N°CE 430-930-6 CAS 1266545-64-5	Polyurea	2,5 - 10 %	Aquatic Chronic 4; H413.
REACH 01-2119493635-27-xxxx N°CE 224-235-5 CAS 4259-15-8	bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	1 - 2,5 %	Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 2; H411.
REACH 01-2120795751-43-xxxx N°CE 268-820-3 CAS 68140-98-7	4-éthyl-2-(8-heptadécényl)-2- oxazoline-4-méthanol	0,25 - 1 %	Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 3; H412.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 3 de 12

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Indication sur Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (n°CAS 64742-62-7):  
Contient: < 3% DMSO-extrait (IP 346). Ici s'applique la note L.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. Veiller à ce que les voies respiratoires restent libres. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Brouillard d'eau, Mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Oxydes métalliques, Phosphore oxydes, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnel.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 4 de 12

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel.

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les poussières/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas respirer les poussières/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et le visage avant les pauses et aussitôt après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés dans un endroit bien aéré. Conserver exclusivement dans le fût d'origine. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Tenir à l'écart d'agents oxydants.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 6 de 12

Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Solides combustibles
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: <= 0,001 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 0,9 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	>= 6 log P(o/w) (Polyharnstoff) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible. >= 3,5 log P(o/w) (Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible. à 20 °C: 3,42 log P(o/w) (4-éthyl-2-(8-heptadécényl)-2-oxazoline-4-méthanol) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable. à 22 °C: 3,59 log P(o/w) (bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

cf. 10.3

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 7 de 12

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Comburant

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées. Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient 4-éthyl-2-(8-heptadécényl)-2-oxazoline-4-méthanol. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 8 de 12

Autres informations: Indication sur Polyurea:  
DL50, Rat, par voie orale: > 2000 mg/kg (OCDE 401)  
DL50, Rat, dermique: > 2000 mg/kg (OECD 402)  
Indication sur bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:  
DL50, Rat, par voie orale: 3100 mg/kg (OECD 401)  
DL50, Rat, dermique: > 5000 mg/kg (OECD 402)  
Indication sur 4-éthyl-2-(8-heptadécényl)-2-oxazoline-4-méthanol:  
DL50, Rat, par voie orale: >2000 mg/kg (OECD 423)  
Indication sur Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:  
DL50, Rat, par voie orale: > 5100 mg/kg (OECD 401)  
DL50, Rat, dermique: > 5000 mg/kg (OECD 402)

### Symptômes

Après contact avec les yeux:  
Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Polyurea:  
Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  
Toxicité pour les algues:  
EC50 *Desmodesmus subspicatus* (algue verte): >100 mg/L/72h (OECD 201)  
Toxicité bactérienne: EC50 >1000 mg/L/3 h (OECD 209)  
Toxicité pour la daphnia:  
EC50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): >100 mg/L/48h (OECD 202)  
Toxicité pour le poisson:  
CL50 *Danio rerio*: >100 mg/L/96h. (OECD 203)  
Indication sur bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Toxicité pour les algues:  
ErC50 *Desmodesmus subspicatus* (algue verte): 240 mg/L/72h (OECD 201)  
Toxicité bactérienne: EC50 380 mg/L/16 h  
Toxicité pour la daphnia:  
EC50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): 75 mg/L/48h (OECD 202)  
Toxicité pour le poisson:  
CL50 *Oncorhynchus mykiss*: 4,4 mg/L/96h. (OECD 203)  
Indication sur Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:  
Toxicité pour les algues:  
NOEC *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte): >100 mg/L/72h (OECD 201)  
Toxicité pour la daphnia:  
CL50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): >10000 mg/L/48h (OECD 202)  
Toxicité pour le poisson:  
CL50 Tête de boule: >100 mg/L/96h. (OECD 203)  
Indication sur 4-éthyl-2-(8-heptadécényl)-2-oxazoline-4-méthanol:  
Toxicité pour les algues:  
ErC50 *Desmodesmus subspicatus* (algue verte): 65,6 mg/L/72h (OECD 201)  
Toxicité pour la daphnia:  
EC50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): 69,17 mg/L/48h (OECD 202)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 9 de 12

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur Polyurea:  
Biodégradabilité: 10%/28 d (OECD 301F). Difficilement dégradable.  
Indication sur bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:  
Biodégradabilité: < 5% (OECD 301D). Difficilement dégradable.  
Indication sur 4-éthyl-2-(8-heptadécényl)-2-oxazoline-4-méthanol:  
Biodégradabilité: 34,73 % (OECD 301B). Difficilement dégradable.  
Indication sur Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:  
Biodégradabilité: 3 % (OECD 301B). Difficilement dégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
>= 6 log P(o/w) (Polyharnstoff)  
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.  
>= 3,5 log P(o/w) (Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant)  
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.  
à 20 °C: 3,42 log P(o/w) (4-éthyl-2-(8-heptadécényl)-2-oxazoline-4-méthanol)  
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.  
à 22 °C: 3,59 log P(o/w) (bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)])  
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 12 01 12\* = Déchets de cires et graisses  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

#### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 10 de 12

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
Non réglementé

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

##### Directives nationales - Belgique

Aucune donnée disponible

##### Directives nationales - États-membres de la CE

##### Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 11 de 12

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- EUH208 = Contient 4-éthyl-2-(8-heptadécényl)-2-oxazoline-4-méthanol. Peut produire une réaction allergique.

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EC50: Concentration efficace 50%
- CE: Communauté européenne
- EN: Norme européenne
- UE: Union européenne
- IATA: Association du transport aérien international
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- CL50: Concentration létale médiane
- DL50: Dose létale 50%
- log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- NOEC: Concentration sans effet observé
- OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- TSCA: Loi sur le contrôle des substances toxiques
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



## GRAISSE PR.FLEXIBLE FT4

Numéro du produit 147

Mise à jour: 6/8/2020  
Version: 8

Langue: fr-FR,BE

Date d'édition: 10/8/2020  
Page: 12 de 12

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Numéro de téléphone d'appel d'urgence Portugal

Créée: 2/1/2013

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits.